

Département	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du	
CALVADOS	DU CONSEIL SYNDICAL

Nombre de membres en exercice : 12	L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre à dix-neuf heures, le Syndicat Intercommunal du Golf de Cabourg-Varaville composé de 12 membres en exercice, dûment convoqués le cinq décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Cabourg, sous la Présidence d'Emmanuel PORCQ, Président.
Présents : 8	<u>Etaient présents :</u>
Représentés : 2	Commune de Cabourg : Emmanuel PORCQ, Anne-Marie DEPAIGNE, Sylvaine BICARD, Nicole BOUGRAIN.
Quorum : 7	Commune de Varaville : Dominique BEGAULT, Patrick THIBOUT, Christophe PIRAUBE, Pierre THIEBOT.
Votes :	<u>Étaient excusés et avaient donné pouvoir :</u>
Pour : 10	Jean-Luc POUILLE et avait donné pouvoir à Dominique BEGAULT. Luc BELMONT et avait donné pouvoir à Patrick THIBOUT
Contre : /	<u>Etaient excusés :</u>
Abstention(s) : /	Tristan DUVAL François BURLOT

SIVU-10-12122025 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

I. Fonctionnement

A. Dépenses

		2023	2024	2025	2026
FONCTIONNEMENT					
6068	AUTRE MATIERES ET FOURNITURES			326,73	
611	CERTIFICAT POUR SIGNATURE ELECTRONIQUE				
6132	LOCATION TERRAIN	4 016,97	4 153,03	4 226,00	4 300,25
614	CHARGES COPRO	750,00	300,00	1 162,00	1 830,79
615221	REPARATION SUR TOITURE				
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES				
61532	RESEAUX		8 658,55		
616					
6161	ASSURANCE	3 056,47	2 099,88	2 300,29	2 519,83
617	ETUDES				
6188	AUTRES CHARGES			800,00	
6218	PERSONNEL A DISPOSITION				
6225	INDEMNITE COMPTABLE				
6226	NOTAIRE ASSISTANCE DSP				

Accusé de réception en préfecture
014-251403176-20251212-SIVU-10122025-AI
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

		2023	2024	2025	2026
FONCTIONNEMENT					
6227	FRAIS D'ACTE		303,67		
6231	ANNONCE				
6281	COTISATION SYNDICALE DES COPROPRIETAIRES				
63512	TAXES FONCIERES	7 075,00	7 283,00	7 536,00	7 797,79
65888	AUTRES CHARGES			8 523,00	
65818	DROITS INTELL			1 353,42	500,00
66111	INTERETS DETTE	18 809,64	17 067,64	15 247,41	13 345,46
66112	INTERETS COURUS NON ECHUS	- 72,58 -	- 75,84 -	- 79,25 -	- 82,81 -
6811	AMORTISSEMENT	1 965,58	1 817,00	14 295,00	22 580,00
023	virt sect inv				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		35 601,08	41 606,93	55 690,60	52 791,31

Détail des dépenses prises en charges par le syndicat

Cette année, des dépenses supplémentaires ont été nécessaires.

Dorénavant, les documents budgétaires et actes administratifs seront transmis de façon dématérialisée à la préfecture. Le paramétrage réalisé auprès du prestataire Docapost a demandé 1 260 € de dépenses.

Il est constaté que les propriétaires des deux trous n'ont pas réclamé le remboursement de la taxe foncière 2023. En 2025, le remboursement de 2024 a été effectué. Celui de 2023 sera demandé en 2026. Il y aura donc deux remboursements à prévoir sur une même année au titre des charges locatives.

Après un diagnostic de sécurité, le service technique de Cabourg est intervenu pour sécuriser la mezzanine d'un local de stockage. La prestation de contrôle a été réglée en 2025 pour un montant de 800 €.

L'indemnité compensant la perte de chiffre d'affaires, liée au sinistre survenu lors des travaux sur la toiture, sera versée au délégataire en 2025 pour un montant de 8 523 €, sous réserve de l'autorisation du comité syndical.

Le résultat de clôture est prévu à 23 100 €, avec une affectation de résultat de 36 200 €.

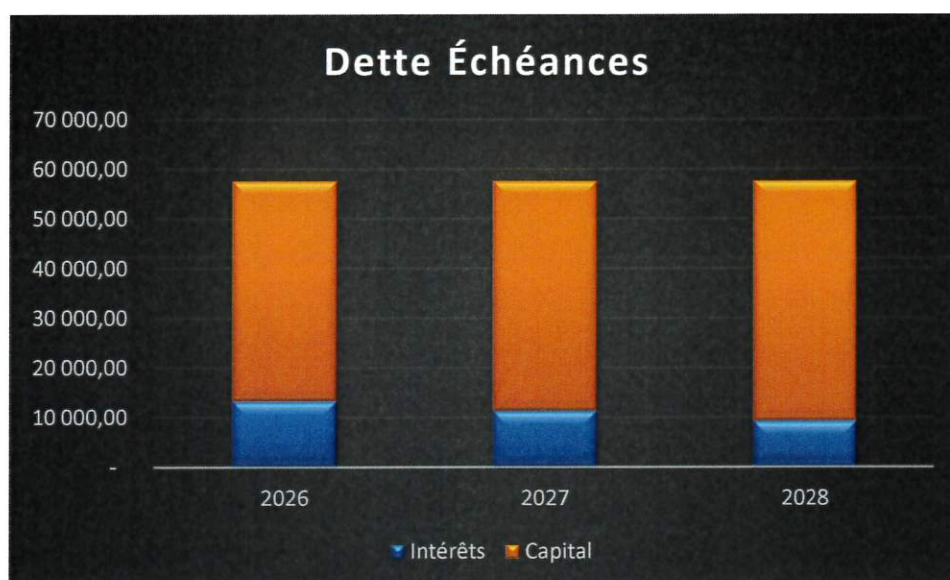
Pour la prospective

Les dépenses sont établies en tenant compte des évolutions passées. Les loyers de terrain augmentent de 1,76 %, la taxe foncière de 3,47 %. L'assurance augmente de 9,54 %, les prévisions étaient de 10 % pour 2025, ce qui reste cohérent.

Pour la dette, voici les échéances prévues :

	Intérêts	Capital	Annuité
2026	13 345,46	44 261,70	57 607,16
2027	11 358,11	46 249,05	57 607,16
2028	9 281,53	48 325,63	57 607,16
2029	7 111,71	50 495,45	57 607,16
2030	4 844,46	52 762,70	57 607,16
2031	2 475,41	55 131,72	57 607,16

Accusé de réception en préfecture
014-251403176-20251212-SYV-801225A1
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025



À la fin du prochain mandat, la dette sera entièrement remboursée.

En amortissement, la toiture est intégrée dans les travaux terminés et sera amortie sur 6 ans. En appliquant le prorata temporis, son amortissement s'élève à 12 478 € pour 2025 et à 19 363 € pour 2026. Il prendra fin en 2031.

Il restera l'amortissement du trou n°6 jusqu'en 2035, ainsi que celui de l'escalier sur 6 ans, jusqu'en 2032.

B. Recettes

		2023	2024	2025	2026
FONCTIONNEMENT					
757	REDEVANCE	69 813,67	73 981,53	76 223,24	76 200,00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,01			
7478	REMBOURSEMENT TAXE FONCIERE ET AUTRES SUBVENTIONS	7 075,00	7 283,00	7 536,00	7 797,79
757358	SUBVENTIONS COMMUNALE	28 000,00	28 900,00		
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS				
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		104 888,68	110 164,53	83 759,24	83 997,79

Le remboursement de la taxe foncière reflète ce qui est inscrit en dépense.

Pour la redevance, nous ne connaissons pas encore l'indice du 3^e trimestre 2025, mais celui du 2^e trimestre montre une diminution par rapport à 2024. Par prudence, nous reconduisons la même somme pour les années suivantes, sans augmentation.

II. Investissement

A. Dépenses

		2023	2024	2025	2026
INVESTISSEMENT					
1641	REMBOURSEMENT DE CAPITAL	38 797,52	40 539,52	42 359,75	44 261,70
21351	INSTALLATION CONSTRUCTION			8 134,88	
2313	AUTRES TRAVAUX				
2313	ENTOURAGE DE CHEMINEE				
2313	MISE EN CONFORMITE ELECTRI				
2313	APPUIS FENETRE				
2313	CHARPENTE				
2313	TOITURE	43 203,70	72 976,25		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		82 001,22	113 515,77	50 494,63	44 261,70

La trésorerie a été suffisante en 2025 pour réaliser un nouvel escalier extérieur, pour un montant de 8 134,88 € HT. Afin de limiter les coûts, le service technique de Cabourg se chargera de la peinture, et l'entreprise reviendra installer l'escalier une fois peint. La facture pourrait ne pas être réglée en 2025 ; dans ce cas, le devis sera reporté sur 2026.

L'opération toiture se clôture, pour un coût total de 124 702,95 € HT, indemnités comprises.

B. Recettes

Seul l'affectation du résultat et les écritures d'amortissement composent cette section.

		2023	2024	2025	2026	2027
INVESTISSEMENT						
2818	AMORTISSEMENT	1 965,58	1 817,00	1 817,00	1 817,00	1 817,00
281351	AMORTISSEMENT			12 478,00	20 763,00	20 763,00
1068	AFFECTATION DU RESULTAT	107 974,97	5 199,41	111 698,77	36 199,63	21 681,70
RECETTES D'INVESTISSEMENT		109 940,55	7 016,41	125 993,77	58 779,63	44 261,70

III. Equilibre budgétaire

	2023	2024	2025	2026	2027
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	35 601,08	41 606,93	55 690,60	52 791,31	50 451,27
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	104 888,68	110 164,53	83 759,24	83 997,79	84 270,96
RESULTAT DE L'EXERCICE	69 287,60	68 557,60	28 068,64	31 206,48	33 819,69
REPORT N-1	10 329,86	74 418,05	31 276,88	23 145,89	32 670,67
RESULTAT DE CLOTURE	79 617,46	142 975,65	59 345,52	54 352,37	66 490,36
INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	82 001,22	113 515,77	50 494,63	44 261,70	46 249,05
RECETTES D'INVESTISSEMENT	109 940,55	7 016,41	125 993,77	58 779,63	44 261,70
SOLDE D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	27 939,33	- 106 499,36	75 499,14	14 517,93	- 1 987,35
REPORT N-1	- 33 138,74	- 5 199,41	- 111 698,77	- 36 199,63	- 21 681,70
SOLDE DE CLOTURE	- 5 199,41	- 111 698,77	- 36 199,63	- 21 681,70	- 23 669,05

RESULTAT CUMULE	74 418,05	31 276,88	23 145,89	32 670,67	42 821,31
-----------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Pour conclure, des travaux ont pu être réalisés en 2025, ce qui permettra d'économiser 42 800 € en 2027.

Pour information, si seuls des travaux urgents de consolidation sont réalisés, il sera possible de refaire l'autre côté de la toiture en 2032, ce qui pourrait permettre d'économiser 148 000 €.

	2027	2028	2029	2030	2031	2032
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	50 451,27	48 442,13	46 959,56	44 760,96	30 601,13	21 279,09
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	84 270,96	84 268,67	84 551,33	84 548,96	84 841,44	84 838,99
RESULTAT DE L'EXERCICE	33 819,69	35 826,54	37 591,78	39 788,01	54 240,32	63 559,91
REPORT N-1	32 670,67	42 821,31	52 902,21	62 578,54	72 183,85	81 351,39
RESULTAT DE CLOTURE	66 490,36	78 647,84	90 493,99	102 366,55	126 424,16	144 911,30
INVESTISSEMENT						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	46 249,05	48 325,63	50 495,45	52 762,70	55 131,72	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT	44 261,70	46 249,05	48 325,63	50 495,45	40 241,65	48 244,77
SOLDE D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	- 1 987,35	- 2 076,58	- 2 169,82	- 2 267,25	- 14 890,07	- 48 244,77
REPORT N-1	- 21 681,70	- 23 669,05	- 25 745,63	- 27 915,45	- 30 182,70	- 45 072,77
SOLDE DE CLOTURE	- 23 669,05	- 25 745,63	- 27 915,45	- 30 182,70	- 45 072,77	- 3 172,00
RESULTAT CUMULE	42 821,31	52 902,21	62 578,54	72 183,85	81 351,39	148 083,30

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-4O et 5O ; Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment ses articles 13 et 29,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016,

CONSIDERANT le rapport d'orientation budgétaire présenté,

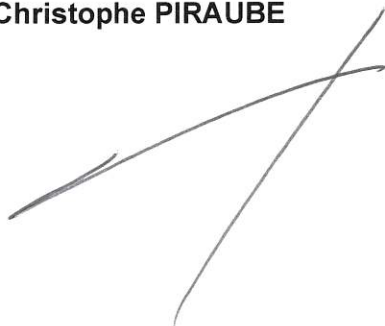
LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'orientation budgétaire.

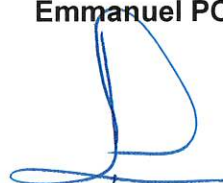
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
Des délibérations du Syndicat Intercommunal du Golf Cabourg-Varaville**

Le secrétaire de séance,
Christophe PIRAUBE



Le Président,
Emmanuel PORCQ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

